



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU 19 AVRIL 2021

**FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE DE
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2014;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2021 est composé ainsi qu'il suit :

Président du concours :

Alain STRACHECKY

Attaché d'administration de l'État hors classe,
Lycée La Martinière-Monplaisir - Lyon

Vice-présidente du concours:

Carole SOULAGNES

Personnel de direction,
Lycée Juliette Récamier – Lyon

Membres :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
LAHUPPE	Stéphane	PERSONNEL DE DIRECTION	Lycée général et technologique du Val de Saône	01600	TREVOUX
JACOB	Déborah	ATTACHEE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	LYON
NOGIER	Muriel	ATTACHEE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Lycée Édouard Herriot	69006	LYON
DEMOURON	Sandrine	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	École Normale Supérieure	69009	LYON
BONNARD	Julien	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	LYON
POUMAREDES	Pascale	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT HORS CLASSE	Lycée général et technologique Jean Monnet	42014	SAINT-ETIENNE
OLIVO	Jeremy	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	LYON
GUISLAIN-ORSET	Kévin-John	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	LYON
SEUX	Nicolas	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT,	DSDEN de la Loire	42100	SAINT ÉTIENNE
BLASCO	Alexandra	SECRETAIRE ADMINISTRATIVE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	Cité scolaire Elie Vignal	69034	CALUIRE ET CUIRE

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 19 avril 2021

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie



Olivier Curnelle